

W6399-18KB03/A Questions et réponses 3

Question 1

Pouvez-vous élaborer ou clarifier sur les délais dont la formation doit être prodiguée ?

Réponse 1

Les formations sont toutes sur des bases de commande subséquente et toute l'année.

Question 2

La taille des classes pourrait être comprise entre 6 et 21. Le coût pour une classe de 6 ne sera pas le même que pour une classe de 21 étant donné les frais généraux impliqués. Le Canada accepterait-il une tarification graduée ou le Canada garantirait-il une classe de taille standard?

Réponse 2

Conformément à l'annexe «C» Base de paiement et à la pièce jointe 1 de la partie 3 - Barème de prix, le soumissionnaire doit fournir un tarif journalier ferme tout inclus par étudiant pour chacun des cours. Pour calculer le coût du cours au moment de la commande le taux sera multiplié par le nombre d'étudiants participant à chaque cours.

Question 3

Les exigences précisent que le site 1 est Petawawa et que le site 2 doit être conforme aux exigences d'emplacement de la soumission et fournis par l'entrepreneur. Pourriez-vous expliquer la nécessité des 2 endroits ?

- a. L'intention est-elle de suivre l'instruction de conduite sportive sur le site 2 avec la formation spécifique au véhicule et au terrain effectuée sur le site 1?
- b. Le but des 2 sites est-il strictement à des fins de redondance et de flexibilité?

Réponse 3

- a. Conformément à la section 2.1 de l'énoncé des travaux, deux (2) emplacements sont requis pour assurer la flexibilité du MDN dans les lieux de formation. L'emplacement 2 nécessitera les véhicules de l'emplacement 1 mais pas nécessairement spécifiques au terrain.
- b. Le but de deux emplacements est à des fins de flexibilité et de diversité de la formation.

Question 4

Étant donné que la formation s'adresse probablement aux militaires ayant des véhicules militaires et des besoins militaires spécifiques, le Canada accepterait-il de fournir les véhicules et les installations, ainsi que le personnel de soutien, c'est-à-dire les mécaniciens et la main-d'œuvre supplémentaire, et accepter que la formation soit dispensée exclusivement à Petawawa

Réponse 4

Conformément à la DOC et à l'énoncé des travaux, la formation doit avoir la souplesse nécessaire pour être dispensée à deux (2) emplacements, l'entrepreneur étant responsable des véhicules, des installations et du personnel de soutien. La formation doit être dispensée sur des véhicules civils spécifiques, conformément à la section 3.5 de l'énoncé des travaux .

Question 5

Les exigences mentionnent spécifiquement de la formation avec lunettes de vision nocturne. Cependant, il n'y a aucune exigence dans les tableaux d'évaluation pour que des instructeurs qualifiés dispensent cette formation. Il s'agit d'une formation très spécifique qui nécessite des instructeurs qualifiés. Ce serait un danger extrême pour tous si cette formation était dispensée sans qualification. Un risque pour la santé et l'équipement avec une charge en responsabilité serait hautement probable. Pourriez-vous clarifier ou supprimer cette exigence?

Réponse 5

Nous déclarons que le MDN fournira les lunettes de vision nocturne aux instructeurs. Quant à l'intention de la formation, c'est une introduction aux nombreux défis des conditions de conduite de nuit. Les risques sont atténués par des mesures de sécurité appropriées.

Question 6

Si la nécessité d'une formation en vision nocturne est requise, le Canada l'accepterait-il dans le cadre d'un plan visant à développer continuellement la formation du conducteur, peut-être dans la deuxième phase du contrat?

Réponse 6

Il n'y aura qu'une seule phase à cette exigence et une formation en vision nocturne est requise.

Question 7

Les qualifications des instructeurs concernent des ressources dont les qualifications n'ont peu ou pas de lien avec les exigences de l'armée et les types de véhicules qui seraient utilisés dans les opérations militaires. Le Canada serait-il disposé à reclasser ces exigences?

Réponse 7

Les qualifications d'instructeur resteront telles quelles et ont été créées en tenant compte des exigences de cette formation.

Question 8

Compte tenu des questions ci-dessus et de l'incidence sur la réponse appropriée à la présente demande d'offre, le Canada prolongerait-il la date de fin pour un minimum de 3 semaines supplémentaires afin de permettre la collecte de renseignements additionnels à fournir dans cette réponse afin de satisfaire aux exigences?

Réponse 8

La date de clôture des soumissions restera le 18 février 2020.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES